



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 1<sup>er</sup> juin 2026

### UN NOUVEL ARRÊTÉ-CADRE SÉCHERESSE ENTRE EN VIGUEUR

Afin d'intégrer des évolutions, la préfète de la Mayenne a signé le 27 avril 2026 [un nouvel arrêté-cadre sécheresse](#) en prévision de la saison d'étiage 2026.

#### Que définit l'arrêté-cadre sur la sécheresse ?

Il régleme les usages de l'eau en cas de sécheresse. Il définit les conditions de déclenchement et la nature des mesures de limitation des usages, selon l'intensité de la sécheresse :

- niveau de vigilance, incitant à une limitation volontaire des usages de l'eau,
- niveau d'alerte, fixant des mesures de limitation des usages,
- niveau d'alerte renforcée, fixant la suspension de certains usages,
- niveau de crise, interdisant certains usages non prioritaires.

#### Pour quels usages de l'eau s'applique-t-il ?

Cet arrêté-cadre s'applique à l'ensemble des usages de l'eau à l'exception des usages prioritaires : l'alimentation en eau potable de la population, la santé et la salubrité publique, la sécurité civile. Il s'applique quelle que soit l'origine de la ressource utilisée : eau superficielle dont les cours d'eau, eau souterraine, réseau d'eau potable.

Les eaux issues de retenues d'eau déconnectées des milieux ou du stockage d'eaux pluviales ne sont pas soumises aux règles de l'arrêté.

#### Sur quel périmètre géographique s'applique-t-il ?

Afin de tenir compte des spécificités hydrologiques, 6 bassins sont définis sur le département. Pour chacun de ces bassins, une station hydrométrique de référence permet d'assurer un suivi précis des débits. Le niveau des restrictions est ainsi adapté, en fonction de la disponibilité de la ressource, pour chacun des bassins hydrologiques.

### Cabinet de la préfète

Tél : 06 33 56 20 80 / 02 43 01 50 70/71/72

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL





**Zones de gestion d'étiage**

- Bassin Mayenne amont ouest
- Bassin Mayenne amont est
- Bassin Mayenne médiane et aval
- Bassin Oudon
- Bassin Sarthe amont
- Bassin Sarthe aval
- Station hydrométrique de référence
- Station piézométrique de référence
- Cours d'eau

Sources : ©IGN / DDT 53  
 Conception : DDT53 / SEB / EAU

Date : 05/01/2026

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09